

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 MARS 2022 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL EN MAIRIE -**

Présents : MATHEZ Christophe – GALLOIS Delphine – SAMSON Marc - BERTHET Annie – GENRE Annie – BOURQUI Gilles - BONNEFOY Robert – GANGNERY Véronique – PAGET-BLANC Bruno - ARBEZ Isabelle – ROUSSEL Olivier – BENOIT-GUYOD Sébastien – PHILIPPE GRENIER Sandrine – VAUFREY Sandrine - THOREMBEY Thomas – DOUVRES Sophie – AUBRY Benoit – LAMY Nicolas - GIDON Gwenaëlle - DEMOLY Michel

Absents : Alain DESPREZ (pouvoir à Robert BONNEFOY) – Françoise JEANNEROD (pouvoir à Robert BONNEFOY) – Christelle CHAVETNOIR (pouvoir à Benoit AUBRY) – Sébastien BEGRAND (pouvoir à Delphine GALLOIS) – Christophe VAZ TEIXEIRA (pouvoir à Christophe MATHEZ) – Claire CRETIN (pouvoir à Benoit AUBRY) – Blandine CHIEZE -

Secrétaire de séance : Gilles BOURQUI

Le 24 mars 2022, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Christophe MATHEZ, Maire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers présents et leur souhaite la bienvenue.

Selon la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, afin de garantir des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur :

- cette réunion se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister. Toutefois, les débats et élections seront accessibles en direct au public de manière électronique sur la page FACEBOOK de la commune.
- le quorum est fixé au tiers des membres présents et chaque membre du conseil municipal a la possibilité de disposer de 2 pouvoirs.

M. le Maire propose d'ajouter deux questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Centre de Loisirs Sans Hébergement : tarif pour la mise en place de nouvelles activités
- Vote des taux des taxes directes locales 2022

Le conseil municipal **accepte à l'unanimité** l'ajout de ces deux questions à l'ordre du jour.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 10 mars 2022

3 – Finances :

3.1 Comptes administratifs 2021

- a) compte administratif 2021 du budget principal de la commune
- b) compte administratif 2021 du budget annexe de la chambre funéraire
- c) compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement Les Crêtets

3.2 Approbation des comptes de gestion 2021

3.3 Affectation des résultats

- a) budget principal de la Commune
- b) budget principal de la chambre funéraire

3.4 Budgets primitifs 2022

- a) budget principal de la commune
- b) budget annexe de la chambre funéraire
- c) budget annexe du lotissement Les Crêtets

4 – Restauration des remparts du Fort des Rousses : modification de la demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2022 et demande de subvention auprès du commissariat de Massif du Jura

- 5 – Remplacement du portail de la gendarmerie : demande de subvention au Département du Jura
- 6 – Participation pour non réalisation d'aires de stationnement : remboursement à la SCI JLM représentée par M. Jean-Louis BUFFARD
- 7 – Personnel : création et suppression de postes – Mise à jour du tableau des effectifs
- 8 – Dissolution du syndicat intercommunal du chemin de fer Les Rousses-Bois d'Amont
- 9 – Rapport des délégués aux organismes extérieures
- 10 – Liste des marchés signés par M. le Maire
- 11 – Questions et informations diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal **désigne à l'unanimité** Gilles BOURQUI secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 mars 2022

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le compte-rendu de la séance du 10 mars 2022.

3. Finances :

3.1 Comptes administratifs 2021

En application de l'article L 2121-14 du CGCT, le maire en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Le maire ne doit pas être compté dans le quorum.

Pendant la période d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres.

Le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption (art. L 1612-12). Seuls sont à prendre en compte les suffrages exprimés, à l'exclusion des abstentions ou bulletins blancs.

L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et n'y point prendre part (art. L 2121-14). Le conseil municipal doit donc au préalable élire un président pour la circonstance, qui traditionnellement, est le doyen d'âge Robert BONNEFOY.

Arrivée de Delphine GALLOIS à 18h35. Arrivée de Thomas THOREMBEY à 18h39.

M. le Maire présente l'état du montant des indemnités des élus perçues au 1^{er} janvier 2022.

Après avis de la commission des finances du 03 février 2022, Marc SAMSON, adjoint aux finances présente :

- a) compte administratif 2021 du budget principal de la commune

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Libellé compte	Budget 2021	Réalisations
CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTERE GENERALE	1 457 300.00	1 310 058.21
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 500 000.00	2 488 285.49
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	421 600.00	393 155.40
66	CHARGES FINANCIERES	50 000.00	49 897.08
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 500.00	2 547.48
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	460 500.00	448 699.00
022	DEPENSES IMPREVUES	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		4 892 900.00	4 692 642.66
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	93 743.00	428 359.94
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00	0.00

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 008 914.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2 102 657.00	428 359.94
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 995 557.00	5 121 002.60

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Libellé compte	Budget 2021	Réalisations
CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	513 157.00	677 068.38
CHAPITRE 73	IMPÔTS ET TAXES	2 816 000.00	2 929 214.04
CHAPITRE 74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 567 000.00	1 722 709.59
CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 065 000.00	2 070 093.56
CHAPITRE 76	PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 400.00	341 260.22
CHAPITRE 013	ATTENUATIONS DE CHARGE	20 000.00	43 456.87
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00	0.00
TOTAL RECETTES REELLES		6 995 557.00	7 783 802.66
CHAPITRE 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0.00	7 407.50
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0.00	7 407.50
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 995 557.00	7 791 210.16
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			2 670 207.56

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération Chapitre Nature	Budget 2021	Réalisations
SANS OPERATION	4 370 944.00	357 281.44
N° 190 : TRAVAUX DE BÂTIMENTS	130 277.00	92 575.84
N° 192 : RESERVES FONCIERES ET TERRAINS	40 000.00	30 192.46
N° 194 : CASERNE DES POMPIERS ET BATIMENT TECHNIQUE	272 705.00	116 610.52
N° 222 : DIVERS MATERIELS ET OUTILLAGES	230 090.00	190 063.23
N° 300 : VOIRIE - RESEAUX - SIDEC	344 000.00	75 231.21
N° 333 : TRAVAUX DIVERS	195 000.00	123 973.52
N° 444 : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LA RN5	2 999 322.00	2 812 626.56
N°446 : POLE PETITE ENFANCE	45 000.00	29 535.20
N°450 : REMPARTS FORT DES ROUSSES	24 000.00	20 280.00
TOTAL DEPENSES REELLES	8 651 338.00	3 848 372.98
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	707 566.00	7 407.50
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00	16 632.34
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	707 566.00	24 039.84
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 358 904.00	3 872 412.82

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Opération Chapitre Nature	Budget 2021	Réalisations
SANS OPERATION	5 003 633.00	2 931 024.18
N° 190 : TRAVAUX DE BÂTIMENTS	1 970.00	0.00
N° 194 : CASERNE DES POMPIERS ET BATIMENT TECHNIQUE	374 066.00	0.00
N° 222 : DIVERS MATERIELS ET OUTILLAGES	0.00	0.00
N°333 TRAVAUX DIVERS	47 745.00	13 205.44
N° 444 : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LA RN5	1 121 267.00	740 164.77
TOTAL RECETTES REELLES	6 548 681.00	3 684 394.39
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 008 914.00	0.00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	93 743.00	428 359.94
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	707 566.00	16 632.34
TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 810 223.00	444 992.28
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 358 904.00	4 129 386.67

RESULTAT D'INVESTISSEMENT		256 973.85
----------------------------------	--	-------------------

Résultat d'Investissement de l'exercice N		256 973.85
Résultat d'investissement Reporté Année N-1		- 3 900 329.76
Résultat Global d'Investissement cumulé		- 3 643 355.91
Résultat de Fonctionnement de l'exercice N		2 670 207.56
Excédent de fonctionnement Reporté Année N-1		0.00
Résultat global de Fonctionnement cumulé		2 670 207.56
Résultat de l'Exercice N		2 927 181.41
Résultat Global cumulé		- 973 148.35

Sandrine PHILIPPE GRENIER demande si la recette de la vente de la maison forestière apparaît dans le budget.

Marc SAMSON répond qu'il a été provisionné 300 000 € en recette d'investissement. Les 2/3 du produit de la vente reviennent à la commune des Rousses et 1/3 à la commune de Bois d'Amont.

M. le Maire précise qu'il est prévu l'achat d'un miroir pour assurer la visibilité au carrefour vers l'Office du Tourisme car deux personnes l'ont cassé récemment à coups de tête. Une plainte a été déposée en gendarmerie.

Robert BONNEFOY remarque que la masse salariale représente 50% des dépenses réelles de fonctionnement. La population doit apprécier les services de qualité de la commune. Il trouve dommage que des gens ne se fassent pas recenser car ils s'appuient sur tous ces services.

M. le Maire a un seul objectif : le service public qui ne peut pas exister sans fonctionnaires territoriaux et suite au recensement, nous avons perdu de la population et la commune risque de perdre des dotations de l'Etat.

M. le Maire s'attache à avoir du personnel motivé, qualifié et formé. Il est difficile d'en trouver. Nous avons la chance d'avoir 70 personnes qui font tous les jours le travail, même au-delà. La commune a fait un gros effort en n'augmentant pas les taux d'imposition même si la masse salariale a doublé pour que le service public soit de qualité : crèche, centre de santé infirmier, cantine, bibliothèque, accueil de loisirs, police municipale, service administratif, service technique C'est difficile de constater que les gens se moquent de la collectivité en ne se recensant pas.

M. le Maire ajoute que la commune va accueillir M. Pascal GIRARDCLOS le 1^{er} avril 2022, nouveau policier municipal.

Benoît AUBRY souhaite informer M. le Maire qu'il votera contre le compte administratif 2021 car il n'a pas besoin de son autorisation pour se présenter aux organismes extérieurs lorsqu'une place se libère. En effet, la veille, lors du conseil communautaire, une place au conseil d'administration de la SOGESTAR s'est présentée mais il n'a pas été élu. Il a obtenu 3 voix et il y a eu 2 abstentions. Sur 11 élus rousselands, 5 maximum l'ont soutenu. Il n'a ni rancœur ni amertume, mais il constate qu'il est considéré comme un membre de l'opposition donc il va en tenir compte.

M. le Maire pense que cette attitude n'a pas de lien avec le vote du compte administratif de la commune. Il n'a donné aucune consigne de vote car il ne savait pas officiellement que Benoît AUBRY allait se présenter. M. le Maire remarque donc qu'il vote contre la rénovation des remparts du Fort, contre la construction d'une nouvelle crèche...

M. le Maire quitte la séance et le conseil municipal siège sous la présidence de Robert BONNEFOY, doyen d'âge, conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T.

Le conseil municipal **approuve par 22 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE** (Benoît AUBRY + Christelle CHAVETNOIR + Claire CRETIN + Nicolas LAMY) le compte administratif 2021 de la commune.

b) compte administratif 2021 du budget annexe de la chambre funéraire

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2021	Réalisations
011	Charges à caractère général	3 694.00	1 320.32
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00	603.29
66	Charges financières	30.00	29.83
022	Dépenses imprévues	380.00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 104.00	1 953.44
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 800.00	4 606.74
023	Virement à la section d'investissement	1 963.00	0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		6 763.00	4 606.74
TOTAL		11 867.00	6 560.18

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Recettes	Crédits 2021	Réalisations
70	Vente de produits fabriqués, prestations de service	800.00	3 300.08
77	Produits exceptionnels	00.00	653.58
002	Résultat de fonctionnement reporté	10 067.00	0.00
TOTAL RECETTES REELLES		10 867.00	3 953.66
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000.00	612.40
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 000.00	612.40
TOTAL		11 867.00	4 566.06
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			- 1 994.12

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2021	Réalisation
020	Dépenses imprévues	423.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000.00	1 985.21
21	Immobilisations corporelles	1 366.00	0.00
23	Immobilisations en cours	2 000.00	1 234.81
TOTAL DEPENSES REELLES		7 752.00	3 220.02
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000.00	612.40
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 000.00	612.40
TOTAL		8 752.00	3 832.42

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Recettes	Crédits 2021	Réalisations
001	Résultats d'investissement reporté	0.00	0.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 963.00	1 963.32
TOTAL RECETTES REELLES		1 963.00	1 963.32
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 800.00	4 606.74
021	Virement de la section de fonctionnement	1 989.00	0.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		6 789.00	4 606.74
TOTAL		8 752.00	6 570.06
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			2 737.64

RESULTATS

Résultat d'Investissement de l'exercice N			2 737.64
Déficit d'investissement Reporté Année N-1			- 1 963.32
Résultat Global d'Investissement cumulé			774.32
Résultat de Fonctionnement de l'exercice N			- 1 994.12
Excédent de fonctionnement Reporté Année N-1			10 067.76
Résultat global de Fonctionnement cumulé			8 073.64
Résultat de l'Exercice N			743.52
Résultat Global cumulé			8 847.96

Le conseil municipal **approuve par 22 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE** (Benoît AUBRY + Christelle CHAVETNOIR + Claire CRETIN + Nicolas LAMY) le compte administratif 2021 de la chambre funéraire,

c) Compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement Les Crêtets

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Article	Dépenses	Crédits 2021	Réalisations
011	Charges à caractère général	1 068 579.00	7 014.80
65	Autres charges de gestion courante	1 360 000.00	1 360 000.00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 428 579.00	1 367 014.80
023	Virement à la section d'investissement	173 102.00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	485 604.00	485 604.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		658 706.00	485 604.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 087 285.00	1 852 618.80
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Article	Recettes	Crédits 2021	Réalisations
002	Résultats de fonctionnement reportés	2 274 182.00	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	640 000.00	567 970.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00
TOTAL RECETTES REELLES		2 914 182.00	567 970.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	173 103.00	173 103.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		173 103.00	173 103.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 087 285.00	741 073.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			- 1 111 545.80
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Article	Dépenses	Crédits 2021	Réalisations
001	Déficit d'investissement reporté	485 603.00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		485 603.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	173 103.00	173 103.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		173 103.00	173 103.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		658 706.00	173 103.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Article	Dépenses	Crédits 2021	Réalisations
021	Virement de la section de fonctionnement	173 102.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	485 604.00	485 604.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		658 706.00	485 604.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			312 501.00
RESULTATS			
Résultat d'Investissement de l'exercice N			312 501.00
Déficit d'investissement Reporté Année N-1			- 485 603.26
Résultat Global d'Investissement cumulé			- 173 102.26
Résultat de Fonctionnement de l'exercice N			- 1 111 545.80
Excédent de fonctionnement Reporté Année N-1			2 274 182.07
Résultat global de Fonctionnement cumulé			1 162 636.27
Résultat de l'Exercice N			- 799 044.80
Résultat Global cumulé			989 534.01

Le conseil municipal **approuve par 22 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE** (Benoît AUBRY + Christelle CHAVETNOIR + Claire CRETIN + Nicolas LAMY) le compte administratif 2021 du lotissement Les Crêtets.

Robert BONNEFOY félicite le maire pour sa bonne gestion. Il remarque que si on enlève le virement de l'excédent du budget annexe du lotissement les Crêtets on conserve une Capacité d'Autofinancement (CAF) de + 20% et cela mérite une médaille olympique. Robert BONNEFOY remercie également Véronique CUENOT, Delphine SALIN et la commission des finances pour le travail réalisé.

M. le Maire précise que tous ses prédécesseurs ont eu le même mode de fonctionnement : la prudence la maîtrise des dépenses. Il remercie le conseil municipal pour la confiance accordée.

3.2 Approbation des comptes de gestion 2021

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Le vote du conseil municipal arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le Receveur Municipal dresse les comptes de gestion récapitulants les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Le conseil Municipal **approuve par 23 VOIX POUR et 3 VOIX CONTRE** (Benoît AUBRY + Christelle CHAVETNOIR + Claire CRETIN) ces comptes de gestion dressés (budget principal de la commune et budgets annexes du lotissement des Crêtets et de la chambre funéraire) pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

3.3 Affectation des résultats

Les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du CGCT fixent les règles de l'affectation du résultat.

À la clôture de l'exercice, seul le vote du compte administratif par l'organe délibérant constitue l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale (art. L 1612-12 du CGCT) et permet de dégager les éléments à prendre en compte pour l'affectation du résultat, à savoir :

- le résultat cumulé de la section de fonctionnement, constitué par le cumul du résultat de l'exercice (cumul des titres émis - cumul des mandats émis) et celui du résultat reporté des exercices antérieurs (déficit ou excédent reporté au 002) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement, constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice et du besoin de financement ou de l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001) ;
- les restes à réaliser de la section d'investissement, qui correspondent en dépenses, à celles qui ont été engagées (marché conclu...) mais non mandatées au 31 décembre et, en recettes, à celles qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fera ressortir soit un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes), soit un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses). Le besoin de financement éventuel devra alors être prioritairement couvert, par l'organe délibérant, lors de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

a) budget principal de la Commune

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2021 :

- A généré un excédent de fonctionnement de	+ 2 670 207.56 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	0.00 €
- Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	+ 2 670 207.56 €
- un excédent d'investissement de	+ 256 973.85 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	- 3 900 329.76 €
- Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à	- 3 643 355.91 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE par 23 VOIX POUR et 3 VOIX CONTRE** (Benoît AUBRY + Christelle CHAVETNOIR + Claire CRETIN) d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter **obligatoirement** au compte 1068 (RI)..... 2 670 207.56 €
solde disponible 0.00 €
- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte D 001) 3 643 355.91 €

b) budget annexe de la chambre funéraire

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2021 :

- A généré un déficit de fonctionnement de	- 1 994.12 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	+ 10 067.76 €
- Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	8 073.64 €
- un excédent d'investissement de	+ 2 737.64 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	- 1 963.32 €
- Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à	774.32 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE par 23 VOIX POUR et 3 VOIX CONTRE** (Benoît AUBRY + Christelle CHAVETNOIR + Claire CRETIN) d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation à l'excédent d'investissement reporté compte 001 **+ 774.32 €**
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté compte 002 **+ 8 073.64 €**

11 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

M. le Maire constate une forte augmentation des bases :

- + 4.45% pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties ;
- + 3.06 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties ;
- + 1.75% pour la Cotisation Foncière des Entreprises.

M. le Maire propose un budget 2022 sans augmentation des taux. Le produit attendu de référence est de 2 557 602 €.

Sébastien BENOIT-GUYOD remarque qu'1 point d'augmentation représente environ 25 000 €.

Marc SAMSON précise que le conseil municipal n'est pas maître de l'augmentation des bases.

M. le Maire ajoute que pour compenser la perte des habitants suite au recensement, il faudrait augmenter les taux d'imposition de 2 points.

Pour mémoire, les taux ont été maintenus en 2021 :

Taxes	2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38.87
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38.73
Contribution Foncière des Entreprises	13.69

Pour rappel, depuis 2021, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties correspond à la somme des taux de la commune et du Département.

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales, part communale.

Le conseil municipal **décide à l'unanimité** de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales ci-dessus pour 2022.

M. le Maire propose le maintien des taux en 2022 :

Taxes	2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38.87
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38.73
Contribution Foncière des Entreprises	13.69

Le conseil municipal **décide à l'unanimité** le maintien des taux des taxes directes locales ci-dessus pour 2022.

3.4 Budgets primitifs 2022

M. le Maire présente le tableau le tableau annuel du montant des indemnités des élus siégeant au conseil municipal et le budget primitif 2022.

La structure d'un budget est composée de deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe, d'une part, toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) et, d'autre part, toutes les recettes que la collectivité peut percevoir (transferts de charges, prestations de services, dotations de l'État, impôts et taxes, et éventuellement reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer).

La section d'investissement comporte, en dépenses, le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) et, en recettes, les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve également l'autofinancement, qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

En vertu du principe d'équilibre réel, chacune de ces deux sections doit être votée à l'équilibre, c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes lors de la présentation du budget. Cependant, la section de fonctionnement ne peut, contrairement à la section d'investissement, être équilibrée par l'emprunt.

Les crédits inscrits au budget sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide ainsi, par article (art. L2312-2 du CGCT). Le conseil municipal peut adopter le budget par un vote global à la double condition que le budget soit présenté par chapitre et article et qu'un débat préalable ait lieu permettant de constater l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents sur le budget.

a) budget principal de la commune

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Libellé compte	Budget 2021	Budget 2022
	CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERALE	1 457 300.00	1 515 850.00
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 500 000.00	2 600 000.00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	421 600.00	473 756.00
	66 CHARGES FINANCIERES	50 000.00	47 000.00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 500.00	102 500.00
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	460 500.00	460 500.00
	022 DEPENSES IMPREVUES	0.00	0.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 892 900.00	5 199 606.00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	93 743.00	527 503.00
	002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00	0.00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 008 914.00	23 498.00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2 102 657.00	551 001.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 995 557.00	5 750 607.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Libellé compte	Budget 2021	Budget 2022
	CHAPITRE 70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	513 157.00	604 107.00
	CHAPITRE 73 IMPÔTS ET TAXES	2 816 000.00	2 810 000.00
	CHAPITRE 74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 567 000.00	1 600 000.00
	CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 065 000.00	705 000.00
	CHAPITRE 76 PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00
	CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 400.00	11 500.00

CHAPITRE 013 ATTENUATIONS DE CHARGE	20 000.00	20 000.00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00	0.00
TOTAL RECETTES REELLES	6 995 557.00	5 750 607.00
CHAPITRE 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0.00	0.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	0.00	0.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 995 557.00	5 750 607.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération Chapitre Nature	Budget 2021	Budget 2022
SANS OPERATION	4 370 944.00	4 408 857.00
N° 190 : TRAVAUX DE BÂTIMENTS	130 277.00	256 900.00
N° 192 : RESERVES FONCIERES ET TERRAINS	40 000.00	40 000.00
N° 194 : CASERNE DES POMPIERS ET BATTIMENT TECHNIQUE	272 705.00	109 000.00
N° 222 : DIVERS MATERIELS ET OUTILLAGES	230 090.00	375 925.00
N° 300 : VOIRIE - RESEAUX - SIDEC	344 000.00	479 000.00
N° 333 : TRAVAUX DIVERS	195 000.00	203 200.00
N° 444 : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LA RN5	2 999 322.00	499 000.00
N°446 : POLE PETITE ENFANCE	45 000.00	340 000.00
N° 450 REMPARTS FORT DES ROUSSES	24 000.00	655 530.00
TOTAL DEPENSES REELLES	8 651 338.00	7 367 412.00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	707 566.00	690 933.00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00	0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	707 566.00	690 933.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 358 904.00	8 058 345.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Opération Chapitre Nature	Budget 2021	Budget 2022
SANS OPERATION	5 003 633.00	5 387 070.00
N° 190 : TRAVAUX DE BÂTIMENTS	1 970.00	1 970.00
N° 194 : CASERNE DES POMPIERS ET BATTIMENT TECHNIQUE	374 066.00	374 066.60
N° 222 : DIVERS MATERIELS ET OUTILLAGES	0.00	0.00
N°333 TRAVAUX DIVERS	47 745.00	246 975.00
N° 444 : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LA RN5	1 121 267.00	400 800.00
N° 450 : REMPARTS FORT DES ROUSSES	0.00	405 530.00
TOTAL RECETTES REELLES	6 548 681.00	6 816 411.00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 008 914.00	23 498.00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	93 743.00	527 503.00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	707 566.00	690 933.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 810 223.00	1 241 934.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 358 904.00	8 058 345.00

M. le Maire présente un budget offensif mais prudent de 13 800 000 € toutes sections confondues.
M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour la réalisation de ce budget 2022.
Le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le budget 2022 de la commune.

b) budget annexe de la chambre funéraire

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2021	Budget 2022
011	Charges à caractère général	3 694.00	3 500.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00	500.00
66	Charges financières	30.00	30.00
022	Dépenses imprévues	380.00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 104.00	4 030.00

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 800.00	4 700.00
023	Virement à la section d'investissement	1 963.00	1 842.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		6 763.00	6 542.00
TOTAL		11 867.00	10 572.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Recettes	Crédits 2021	Budget 2022
70	Vente de produits fabriqués, prestations de service	800.00	1 499.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	10 067.00	8 073.00
TOTAL RECETTES REELLES		10 867.00	9 572.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000.00	1 000.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 000.00	1 000.00
TOTAL		11 867.00	10 572.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2021	Budget 2022
001	Résultats d'investissement reporté	1 963.00	0.00
020	Dépenses imprévues	423.00	400.00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000.00	2 000.00
21	Immobilisations corporelles	1 366.00	1 416.00
23	Immobilisations en cours	2 000.00	2 500.00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 752.00	6 316.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000.00	1 000.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 000.00	1 000.00
TOTAL		8 752.00	7 316.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Recettes	Crédits 2021	Budget 2022
001	Résultats d'investissement reporté	0.00	774.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 963.00	0.00
TOTAL RECETTES REELLES		1 963.00	774.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 800.00	4 700.00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 989.00	1 842.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		6 789.00	6 542.00
TOTAL		8 752.00	7 316.00

M. le Maire indique que la chambre funéraire est un service très apprécié et très utile pour la population. Robert BONNEFOY regrette que les revenus aient augmenté car il y a eu beaucoup de décès.

Le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le budget annexe 2022 de la chambre funéraire.

c) budget annexe du lotissement Les Crêtets

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Article	Dépenses	Crédits 2021	Budget 2022
011	Charges à caractère général	1 068 579.00	1 713 614.00
65	Autres charges de gestion courante	1 360 000.00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 428 579.00	1 713 614.00
023	Virement à la section d'investissement	173 102.00	169 041.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	485 604.00	468 081.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		658 706.00	637 122.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 087 285.00	2 350 736.00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Article	Recettes	Crédits 2021	Budget 2022
002	Résultats de fonctionnement reportés	2 274 182.00	1 162 636.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	640 000.00	724 080.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00
TOTAL RECETTES REELLES		2 914 182.00	1 886 716.00

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	173 103.00	464 020.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		173 103.00	464 020.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 087 285.00	2 350 736.00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Article	Dépenses	Crédits 2021	Budget 2022
001	Déficit d'investissement reporté	485 603.00	173 102.00
TOTAL DEPENSES REELLES		485 603.00	173 102.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	173 103.00	464 020.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		173 103.00	464 020.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		658 706.00	637 122.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Article	Dépenses	Crédits 2021	Budget 2022
021	Virement de la section de fonctionnement	173 102.00	169 041.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	485 604.00	468 081.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		658 706.00	637 122.00

M. le Maire précise qu'il n'est pas prévu de reversement de l'excédent au budget principal en 2022. Ce budget sera soldé lorsque tous les lots seront vendus.

Il reste à faire des travaux d'aménagement paysager, ainsi que la reprise des dégradations de bordures et de voiries.

Reste à vendre les maisons en bande et un terrain pour la construction d'un collectif car le paiement est conditionné à l'obtention du permis de construire et celui-ci n'est pas encore délivré.

Le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le budget annexe 2022 du lotissement Les Crêtets.

4 – Restauration des remparts du Fort des Rousses : modification de la demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2022 et demande de subvention auprès du commissariat de Massif du Jura

- Par délibération n° 2021-6-054 du 12 juillet 2021, le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR au taux de 30%, soit 873 836 €.

Le service instructeur de l'Etat sollicite un nouveau plan de financement accompagné de la délibération corrigée pour le dossier de demande de subvention DETR, qui doit porter sur un programme annuel (et non sur 10 ans).

Ainsi, M. le Maire propose au conseil municipal de modifier la délibération n°2021-6-054 du 12 juillet 2021 de demande de subvention au titre de la DETR :

Coût total pour 2022 : 678 817.00 € HT

D.E.T.R (maximum 30%) : 203 645 €

Région Bourgogne Franche-Comté (maximum 20%) : 135 763 €

Fondation du Patrimoine : 60 000 €

Mécénat privé (AXA) : 50 000 €

Commissariat de Massif (Plan Avenir Montagne) : 80 000 €

Autofinancement communal : 149 409 €

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant : le projet sera réalisé en 2022.

- M. le Maire propose également de solliciter le soutien financier du Commissariat de Massif dans le cadre du programme « Plan Avenir Montagne ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- d'arrêter le projet de rénovation, restauration, consolidation et valorisation des douves et remparts du Fort des Rousses ;
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et au titre du Plan Avenir Montagne auprès du Commissariat de Massif.

5 – Remplacement du portail de la gendarmerie : demande de subvention au Département du Jura

Monsieur le Maire expose que le remplacement du portail de la gendarmerie et dont le coût prévisionnel s'élève à 28 148.75 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation Relance Jura.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 28 148.75 € HT

Conseil Départemental du Jura (taux à 25%) : 7 037.18 € HT

Autofinancement communal : 21 111.57 € HT

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant :

- date de démarrage des travaux : avril 2022
- date prévisionnelle de fin de travaux : mai 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide à l'unanimité**:

- d'adopter le projet de remplacement du portail de la gendarmerie ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- de solliciter l'aide du département;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

6 – Participation pour non réalisation d'aire de stationnement : remboursement à la SCI JLM représentée par M. Jean-Louis BUFFARD

Suite à un permis de construire n° 039 470 09 M0040 délivré par M. le Maire des Rousses le 1^{er} mars 2010 pour la construction d'un ensemble immobilier, la SCI JLM s'est acquittée le 3 décembre 2016 auprès de la commune du solde pour sa participation pour non réalisation d'aire de stationnement s'élevant à 93 629.82 €. En effet, compte tenu des dispositions de l'article 12 du Plan d'Occupation des Sols approuvé le 21 mars 2002, qui a servi de base juridique pour l'instruction du permis de construire, il manquait 10 places de stationnement dont 6 aériennes et 4 couvertes.

La commune avait 5 ans à compter du paiement, soit jusqu'au 3 décembre 2021 pour affecter le montant de cette participation à la construction d'un parc public de stationnement (article R 332-22 du code de l'urbanisme). La commune n'a pas honoré cette obligation.

En conséquence, à la demande de M. BUFFARD, la commune doit rembourser la somme de 93 629.82 €.

Nicolas LAMY ne trouve pas logique que ce soit à la commune de faire des places de parking pour un projet privé. M. le Maire indique que le projet aurait pu être refusé lors de l'instruction du permis de construire, mais le Maire a accepté sous condition de réaliser les places de parking. Le projet de création d'un parking couvert derrière la mairie a été abandonné en raison de la fin des travaux d'aménagement de la traversée de la RN5, des travaux du CIS et service technique à terminer et du projet de construction d'une nouvelle crèche à réaliser.

Désormais, cette participation pour non réalisation d'aires de stationnement n'existe plus.

Robert BONNEFOY regrette que le projet de parking derrière la mairie n'ait pas abouti car nous pouvions bénéficier d'une subvention au titre de la DETR de 200 000 € et de cette participation de 93 629.82 €.

Gilles BOURQUI indique que le coût de ce projet était élevé : 700 000 €. Le coût de l'étude pour ce projet de création d'un parking couvert derrière la mairie s'est élevé à 15 818.40 € TTC.

M. le Maire indique que la municipalité travaille avec le CAUE pour aménager cet espace derrière la mairie et autour de l'Espace Jeanne Fournier afin de favoriser les piétons et optimiser le parking.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **autorise par 24 VOIX POUR et 2 CONTRE** (Nicolas LAMY et Benoît AUBRY) M. le Maire à rembourser la participation pour non réalisation d'aires de stationnement d'un montant de 93 629.82 € à la SCI JLM représentée par M. Jean-Louis BUFFARD.

7 – Personnel : création et suppression de postes – Mise à jour du tableau des effectifs

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il est proposé au conseil municipal :

- pour le service du centre de santé infirmier communal, de supprimer le poste d'infirmier en soins généraux hors classe à temps complet et de créer un poste d'infirmier en soins généraux à temps complet à compter du 1er avril 2022 ;
- de supprimer le poste d'ATSEM ;
- de supprimer 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe, et de créer un poste d'adjoint technique ;
- pour le service crèche, de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1er avril 2022.

Le Maire précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- pour le service du centre de santé infirmier communal, de supprimer le poste d'infirmier en soins généraux hors classe à temps complet et de créer un poste d'infirmier en soins généraux à temps complet à compter du 1er avril 2022 ;
- de supprimer le poste d'ATSEM ;
- de supprimer 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe, et de créer un poste d'adjoint technique ;
- pour le service crèche, de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1er avril 2022.

8 – Dissolution du syndicat intercommunal du chemin de fer Les Rousses – Bois d'Amont

Le syndicat intercommunal du chemin de fer Les Rousses – Bois d'Amont, créé entre ces deux communes par arrêté préfectoral du 30 septembre 1924, n'a plus aucune activité depuis 1986, date du dernier compte administratif, et il ne dispose plus d'organes délibératif et exécutif.

Une première tentative de procédure de dissolution, initiée par les services de la Préfecture en 1991, a échoué, les conseils municipaux des communes concernées ayant refusé cette dissolution, au motif qu'une reprise de l'activité de cette ligne ferroviaire était possible, en raison de la fermeture d'une partie de la liaison routière de la Station des Rousses par la régie départementale des transports.

Puis, à l'occasion des travaux menés dans le cadre de la rationalisation et de la simplification de l'intercommunalité, M. le Préfet a demandé aux deux communes par courrier du 5 septembre 2007, d'envisager de nouveau la dissolution de ce syndicat.

Les conseils municipaux respectifs ont décidé le maintien de celui-ci, au motif que la liaison ferroviaire pourrait devenir une alternative face à l'augmentation significative du trafic routier sur le CD 415.

Enfin, dans le cadre du projet de schéma de coopération intercommunale, il a été demandé en 2011 de délibérer une nouvelle fois sur la dissolution de ce syndicat. La commune des Rousses s'est prononcée favorablement (cf.

délibération du 7 juillet 2011), mais la commune de Bois d'Amont n'a pas souhaité cette dissolution (cf. délibération du 27 septembre 2011).

Dix ans se sont écoulés sans que de nouveaux éléments permettant de maintenir l'existence du syndicat aient été portés à la connaissance du Préfet.

Ainsi, M. le Préfet demande aux Maires de Les Rousses et de Bois d'Amont de réunir leurs conseils municipaux afin qu'ils se prononcent sur sa dissolution.

Robert BONNEFOY propose de dissoudre ce syndicat en 2024, pour la symbolique des 100 ans d'existence. Thomas THOREMBEY demande s'il y a des dettes.

M. le Maire répond qu'il n'y a plus rien.

Delphine GALLOIS pense que les élus avaient refusé cette dissolution car ils étaient dans une démarche de désenclavement pour faciliter les déplacements.

M. le Maire pense que les élus auraient dû s'investir pour avancer dans ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **demande par 25 VOIX POUR et 1 ABSTENTION** (Robert BONNEFOY) à Monsieur le Préfet du Jura la dissolution du Syndicat Intercommunal du chemin de fer Les Rousses Bois d'Amont.

9 – Rapport des délégués aux organismes extérieurs

Il n'y a pas d'intervention des délégués aux organismes extérieurs.

10 – Liste des marchés signés par le Maire

Aucune remarque n'est formulée.

11 – Centre de Loisirs Sans Hébergement : tarif pour la mise en place de nouvelles activités

M. le Maire indique que de nouvelles activités seront proposées par le CLSH des prochaines vacances scolaires, notamment :

- Visite du musée de la Vache Qui Rit à Lons-le-Saunier : 6.50 €
- Animations au sein de l'établissement 1055 à Lons-le-Saunier : 7.90 €

M. le Maire propose de fixer ces tarifs qui seront facturés aux familles, y compris le transport en bus.

Thomas THOREMBEY propose de voter une grille tarifaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **fixe à l'unanimité** les tarifs des activités proposées au C.L.S.H. suivants :

- Visite du musée de la Vache Qui Rit à Lons-le-Saunier : 6.50 €
- Animations au sein de l'établissement 1055 à Lons-le-Saunier : 7.90 €

Et précise que ces tarifs comprennent le transport en bus.

12 – Questions et informations diverses

- Lundi 28/03 : présence de la Milo 'mobile de 10h à 12h sur le parvis de la mairie. Il s'agit de la Mission Locale Sud Jura qui vient rencontrer les jeunes de 16 à 25 ans.

- Championnat de France de ski nordique : 1, 2 et 3 avril au stade des Tuffes + soirée le vendredi soir et le samedi soir au Fort avec tous les champions olympiques. Sont prévus un feu d'artifice et un concert.

- Delphine GALLOIS indique que la vasque des jeux olympiques a été remise en place au rond-point de La Cure. Elle a été reconstituée par le lycée du bois de Moirans en Montagne. Gilles BOURQUI ajoute que ce sont les services techniques communaux qui l'ont installée. Il demande au Département, par l'intermédiaire de Sébastien BENOIT-GUYOD, conseiller départemental, de mettre en place une barrière de protection.

- Le centre de test situé à côté du centre de santé communal, géré par le laboratoire Médilys, perdue jusqu'au 30/04 du lundi au vendredi de 8h à 10h. Le local est mis à disposition gratuitement par la commune.

- M. le Maire fait part d'une explosion des incivilités sur la commune : destruction d'un miroir vers l'office du tourisme, état lamentable du skate Park (verre cassé, poubelles cassées), portes abîmées dans les vestiaires du gymnase. Le conseil municipal vient de voter 68 000 € de budget pour du mobilier urbain. M. le Maire ne tolérera aucune incivilité et portera plainte systématiquement.

Séance levée à 20h35
Le Secrétaire de séance,

Gilles BOURQUI



Le Maire,

Christophe MATHEZ